

Service : Urbanisme  
Nos réf. : 2023-032  
ACR/SL/BV/CC/DS  
Objet : Avis sur la remise en état du site logistique  
après cessation d'activité  
Projet de construction d'un entrepôt par le groupe  
CAFOM

**MM INVEST**  
**3 Avenue Hoche**  
**75 008 PARIS**

Vernouillet,  
Le 17 octobre 2023

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre demande relative à la procédure d'enregistrement pour la construction d'une plateforme logistique au sein de la ZAC Porte Sud de Vernouillet et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment qui devront au vu du contexte, autant que possible, rester à usage industriel ou logistique.

Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-46-4 et suivants du Code de l'Environnement et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet, trois mois avant la fermeture du site. Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
- l'élimination et l'évacuation des déchets,
- la dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués,
- l'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatives à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées

Le Maire  
**Damien STEPHO**





**MM INVEST**  
**Madame MEYER**  
**Présidente**  
3 Avenue Hoche  
75008 PARIS

Référence : JLC/LC/ENM/CA/JM N° 2023000  
Pôle Développement et Aménagement du Territoire  
Direction Aménagement du Territoire et Grands Projets  
Service Urbanisme, Aménagement et Foncier  
Affaire suivie par Jennifer MOUTON  
Tél. 06 49 57 30 06 – 06 49 57 30 06  
[j.mouton@dreux-agglomeration.fr](mailto:j.mouton@dreux-agglomeration.fr)

Dreux, le 30/10/2023

**OBJET : Avis sur la remise en état du site logistique après cessation d'activité  
Projet de construction d'un entrepôt par le groupe CAFOM**

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'enregistrement pour la construction d'une plateforme logistique au sein de la ZAC Porte Sud de Vernouillet et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment qui devront rester à usage industriel ou logistique.  
Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R.512-46-4 et suivants du Code de l'Environnement et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
- l'élimination et l'évacuation des déchets,
- la dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués,
- l'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatives à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie, au préfet, ainsi qu'à la direction de l'Aménagement du Territoire et Grands Projets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

**Jean-Luc CAIVEAU**  
*Directeur Général des Services*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line that extends to the right.